

Colloque de l'APW

QUELLE PLACE POUR LES PROVINCES DANS LA SUPRACOMMUNALITE ?

3 décembre 2014 à 9h50 - Namur

Prise de parole

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je participe aujourd'hui au colloque de l'Association des Provinces wallonnes.

Je tiens avant tout à remercier vivement Monsieur Paul-Emile Mottard et son équipe pour cette agréable invitation tout en soulignant l'intérêt de ce colloque.
Une seule question mais qui vaut bien cette matinée...

Beaucoup de choses ont été exprimées sur le sujet... et il en reste tout autant à débattre !

Le cadre

Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville depuis 2009, j'ai également eu l'honneur de me voir confier pour la présente législature les compétences additionnelles du Logement et de l'Energie.

Compétences complémentaires, s'il en est, qui me permettent, en tous cas, de poursuivre avec vous la mue des Provinces wallonnes et j'en suis très heureux.

Avec 3 lignes directrices pour y arriver :

- simplifier chaque fois que c'est possible ;
- rechercher l'efficacité maximale ;
- et s'appuyer sur les acteurs de terrain.

La Déclaration de Politique Régionale précise quant à elle un engagement majeur.
Celui de ne pas faire porter la charge des choix futurs du Gouvernement sur les villes, communes et provinces.

Cette décision politique forte démontre, s'il le fallait encore, le rôle prioritaire qu'incarnent les pouvoirs locaux pour l'actuel Gouvernement wallon.

En contrepartie, ceux-ci devront s'engager à atteindre l'équilibre budgétaire et à s'inscrire dans une logique de gestion optimale des ressources avec, pour objectif, une meilleure qualité des prestations fournies au citoyen-contribuable-bénéficiaire.

La Province, opérateur du dialogue supra-communal

Voilà pourquoi, une de mes actions prioritaires pour les Provinces se basera sur la supracommunalité...

Une supracommunalité dont l'objectif est de gérer des intérêts publics communs de façon complémentaire et non concurrentielle, au plus proche de l'intérêt des citoyens.

Il importe que les provinces se positionnent comme de véritables opérateurs du dialogue supra-communal et du développement de projets supra-communaux. Une position stratégique qui doit converger avec le constat socioéconomique que la situation des communes wallonnes est difficile, chacun en convient.

Pour cette raison, le Gouvernement wallon souhaite renforcer le soutien que les Provinces apportent aux communes dans les missions qu'elles ne peuvent plus assumer seules.

Et notamment par la mise en place de partenariats...

Quels partenariats ?

Je citerai, en exemple, le financement des zones de secours et d'incendie. N'est-ce pas le développement d'une nouvelle dynamique partenariale dans le chef des provinces ?

Certainement !

C'est pour cette raison que la DPR prévoit que minimum 10% du Fonds des Provinces soient affectés à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le fonctionnement des zones de secours.

Les Provinces seront ainsi amenées à financer en partie les zones de secours et seront intégrées au processus de décision. Ceci reflète la substance que je souhaite donner aux partenariats entre les communes et les provinces.

Dans la même optique, il est prévu que :

- chaque Province mobilise, en plus, 10% du Fonds pour d'autres actions de supracommunalité d'ici à 2018 ;
- le versement de la dernière tranche du Fonds par la Région wallonne soit conditionné à la signature, par les parties concernées, de contrats de supracommunalité.

Tous les champs de réflexion sont ouverts...

D'autres initiatives visant la supracommunalité seront également soutenues par le Gouvernement wallon par le biais de :

- subventions sur base d'un droit de tirage ;
- ou encore en majorant d'autres subventions selon qu'ils s'agissent de projets introduits par une communauté de territoire plutôt que par une commune seule.

Dans le même ordre d'idée, nous réfléchissons à mutualiser certains dispositifs comme les conseillers logement, énergie, aménagement du territoire, les agents « Agences de développement local », etc. afin de renforcer l'expertise et d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

Vers un plan stratégique provincial

En tenant compte de cette vision supracommunale de la Wallonie, chaque Province doit définir, en concertation avec les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ses axes prioritaires d'actions.

Par ce biais, je définirai, avec les autorités de chaque province, mais également avec tous les acteurs concernés par les politiques provinciales, les objectifs à atteindre.

Ils seront repris dans une feuille de route baptisée « Plan Stratégique Provincial » qui déclinera les missions et objectifs en fonction des spécificités territoriales, des réalités

socio-économiques et des besoins des usagers de chaque province. Elle précisera également les méthodes de mise en œuvre et les moyens disponibles pour les atteindre.

Ces plans seront rédigés par les autorités provinciales en étroite collaboration avec mon administration et après concertation avec les communes.

Ceci n'est qu'un résumé très succinct du travail qui nous attend dans les prochains mois, et prochaines années...

Pour conclure

Je veux insister sur la philosophie de ces partenariats qui suppose l'adhésion des 2 parties... ce n'est pas l'un qui l'impose à l'autre.

Et le rôle fédérateur des provinces est un atout pour atteindre ces objectifs !

Que ce soit en matière de culture, de sport, de politique des aînés... mais aussi d'aménagement du territoire et de mobilité,... ... l'expérience et les moyens humains des Provinces permettront de développer des politiques innovantes afin d'offrir à tous les citoyens d'une même province un service identique mais surtout de qualité !

Je vous souhaite une belle journée d'échanges constructifs à ce sujet ! Merci de votre attention.